



**76EME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES
NATIONS UNIES**

SIXIÈME COMMISSION

DÉBAT GÉNÉRAL DE LA 6ÈME COMMISSION

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR :

**« RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL SUR LES TRAVAUX
DE SA 72^{ÈME} SESSION »**

Thématique 2 : « L'élévation du niveau de la Mer au regard du droit international »

DÉCLARATION DE

**S.E.M. LÉON KACOU ADOM
AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT
DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

A vérifier au prononcé

New York, le 29 octobre 2021

Madame la Présidente,

Ma délégation s'associe à la déclaration faite précédemment au nom du Groupe Africain et salue la tenue de cette importante réunion sur la problématique de l'élévation du niveau de la mer qui nous offre l'opportunité de réfléchir aux voies et moyens de lutter plus efficacement contre ce phénomène très préoccupant.

Elle se félicite de la qualité du rapport circonstancié présenté par la Commission du Droit International (CDI) ainsi que de la création d'un Groupe d'Etude sur ce sujet.

Madame la Présidente,

L'élévation récurrente du niveau de la mer constitue aujourd'hui pour les Etats côtiers d'Afrique comme la Côte d'Ivoire, un sujet de préoccupation majeur.

Exacerbée par les effets des changements climatiques, elle représente un facteur amplificateur de l'érosion côtière dont les conséquences sont désastreuses pour le littoral ivoirien.

Les conséquences néfastes de ce phénomène sur le littoral ivoirien sont perceptibles à plusieurs égards et se traduisent entre autres par la disparition complète de certains établissements humains, des pertes considérables de terres, de fermes agricoles et une dégradation à une grande échelle des infrastructures balnéaires.

A titre d'illustration, l'érosion côtière menace plus des 2/3 de la zone du littoral, affectant ainsi des villes côtières importantes telles qu'Abidjan, la Capitale économique, Grand-Bassam, la première Capitale du pays, Fresco, Sassandra, San Pedro etc...

La pénétration de la mer dans ces terres progresse de deux mètres en moyenne chaque année.

Selon une étude réalisée par la Banque mondiale en 2013, l'indice de vulnérabilité de la Côte d'Ivoire se situe parmi les plus élevés au monde, le pays occupant le 147^{ème} rang sur 178.

Madame la Présidente,

Outre les pertes en vie humaines, l'érosion a également des effets socio-économiques dramatiques.

En effet en 2017, le bilan de l'inondation dans la seule ville d'Abidjan, se chiffrait à 20 morts et 43 blessés, sans compter les dégâts matériels énormes.

De même, des installations industrielles et des infrastructures économiques de premier plan, comme la Société ivoirienne de raffinage (SIR), l'Aéroport international d'Abidjan, les Ports autonomes d'Abidjan et de San-Pedro, les routes côtières, les plantations industrielles, ainsi que d'importantes installations hôtelières demeurent également sous la menace constante de ce phénomène.

Madame la Présidente,

Face cette situation catastrophique, le Gouvernement ivoirien a mis en place des mesures d'atténuation et d'adaptation en vue de relever les défis posés par l'élévation du niveau de la mer.

Signataire de l'Accord de Paris, la Côte d'Ivoire s'est résolument engagée dans un ambitieux programme de réduction drastique de ses émissions de CO2 de 28% ainsi que d'introduction de 42% d'énergies renouvelables dans son mix énergétique, à l'horizon 2030.

Par ailleurs, les populations riveraines durement menacées par la montée des eaux, font l'objet de relocalisation sur des sites plus sécurisés, à l'instar des pêcheurs de Lahou-Kpanda qui ont migré et fondé la ville de Grand-Lahou, aujourd'hui chef-lieu de Préfecture.

Madame la Présidente,

C'est pourquoi, ma délégation voudrait exprimer son soutien sans faille au Groupe d'étude créé par la Commission du Droit International et fonder un grand espoir dans les conclusions de ses travaux qui éclaireront les Nations Unies et ses Etats membres sur l'aspect juridique des conséquences de l'élévation du niveau des océans.

C'est le lieu pour la Côte d'Ivoire de solliciter le soutien des Etats membres à la candidature du Professeur CISSE Yacouba, juriste chevronné, membre dudit Groupe. Le Professeur CISSE a proposé un sujet sur « la piraterie maritime et les vols à mains armées en mer », qui a été inscrit au programme à long terme de la Commission et adopté comme sujet à examiner par l'Assemblée générale. La réélection du Professeur CISSE lui permettra d'apporter sa contribution à l'achèvement de ces différents travaux, dans l'intérêt de la Communauté internationale.

Pour conclure, mon pays appelle les bailleurs de fonds à soutenir les efforts déployés par les pays en développement en vue de lutter contre les effets de l'élévation du niveau de la mer et d'accroître la résilience des communautés vivant en zone côtière.

Je vous remercie.